
From: Kunz Remo <Remo.Kunz@swissgrid.ch>
Date: Thursday, 15 August 2024 at 13:31
To: Oliver Kohle <oliver.kohle@kn-sa.ch>
Subject: Accord de principe pour le projet éolien Courtis Neufs

Cher Monsieur Kohle,
Nous nous référons à votre demande du 10 janvier 2024 ainsi qu'aux différents contacts depuis cette date concernant le projet de parc éolien « Courtis Neufs » au nord-ouest de la commune de Martigny (VS).

Les deux éoliennes que RhônEole projette d'installer seraient situées à proximité immédiate des lignes à très haute tension Swissgrid (i) TR1633 380 kV Bâtiaz-Y/Veytaux / 220kV Riddes-St-Triphon 1 et (ii) TR1634 220 kV Cornier-Riddes (Morgins Sud) / 220 kV Riddes-St-Triphon 2.

Ces deux lignes à très haute tension transportent l'énergie produite par les plus grandes

centrales hydroélectriques de Suisse (environ 12% de la production suisse), situées en Valais, en direction de la Suisse occidentale. Elles constituent des infrastructures vitales pour l'approvisionnement en énergie électrique en Suisse romande.

Selon les documents que vous nous avez soumis, la hauteur et le diamètre des deux éoliennes, dans l'état actuel du projet de RhônEole, seraient sensiblement plus grands par rapports aux caractéristiques techniques qui avaient été présentées à Swissgrid dans un précédent état du projet en 2013.

Par ailleurs, comme indiqué dans votre message du 6 août dernier, la planification prendra encore des années et la détermination définitive du type d'éoliennes que vous projetez d'installer ne sera possible qu'à une date ultérieure. Notamment, la hauteur des installations projetées et le diamètre des rotors ne sont pas encore définitivement connus.

Dans ces conditions, et à ce stade, Swissgrid n'est pas en mesure de confirmer l'engagement qui avait été donné en 2013 concernant un précédent état du projet. Nous pouvons toutefois vous assurer que Swissgrid est disposée à accompagner le projet « Courtis Neufs » dans la mesure des possibilités et selon les thèmes liés à la sécurité des lignes à très haute tension.

Comme souligné ci-dessus, les deux lignes à très haute tension, situées à proximité immédiate des éoliennes projetées, constituent des infrastructures critiques pour l'approvisionnement électrique en Suisse romande. En cas de panne de ces lignes à très haute tension, la Suisse romande risque une pénurie d'électricité. Cela signifie que toutes les précautions devront le cas échéant être prises par RhônEole afin d'éviter tout risque de renversement, de projection de pièces, de glace, de turbulences vers les lignes à très haute tension, etc. du fait des éoliennes.

Si le projet de RhônEole devait se concrétiser, et une fois les caractéristiques techniques des éoliennes connues, les principes de la collaboration entre les parties devront être consignés dans un contrat (cf. notamment mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des lignes à haute tension ; financement de ces mesures ; questions de responsabilité) avant le dépôt par RhônEole d'une demande de permis de construire. A défaut, Swissgrid se verrait manifestement dans l'obligation de s'opposer à une éventuelle demande de permis de construire.

À ce stade, nous envisageons les mesures suivantes (liste non exhaustive, sous réserve de compléments/modifications) :

- *Mesures de protection - Glace* :
Lignes électriques : remplacement des chaînes d'isolateurs en céramique par des chaînes synthétiques.
Éoliennes : détection du givre et chauffage des pales.
- *Mesures de protection - Incendie* :
Éoliennes : les installations doivent être équipées d'un système d'extinction d'incendie.
- *Mesures de protection - Turbulences/vibrations/résonances* :
Lignes électriques : mesures (*Messungen*) de vibrations à effectuer avant la construction (période de 6-12 mois) et après la mise en service (période de 6-12 mois) des éoliennes ; installation d'amortisseurs antivibratoires et d'amortisseurs de distance, si les mesures de vibrations montrent que ces mesures à prendre (*Massnahmen*) sont nécessaires.
- *Mesures de sécurité accrues au dimensionnement statique des éoliennes* :
Éoliennes : les sites prévus pour les éoliennes se trouvent dans la zone sismique Z3b et dans la zone d'inondation centennale. Les fondations des éoliennes

doivent être conçues avec un mode de construction approprié.

- *Assurance responsabilité civile* :

Éoliennes : il faut un montant de couverture d'un ordre de grandeur de plusieurs dizaines de millions. L'assurance responsabilité civile doit être établie de manière à couvrir les demandes de dommages et intérêts adressées à Swissgrid par les exploitants de centrales et les tiers.

Nous restons dans l'attente de nouvelles plus précises/détaillées/concrètes concernant le projet de RhônEole.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question supplémentaire.

Meilleures salutations
Remo Kunz

T +41 58 580 33 66
Remo.Kunz@swissgrid.ch

Swissgrid SA
Asset Related Contracts
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

www.swissgrid.ch

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et/ou juridiquement protégées – par la législation relative à la protection des données, le droit d'auteur ou d'autres droits; ces informations sont exclusivement réservées à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou une personne autorisée à recevoir ce message au nom de celui-ci, il vous est interdit d'utiliser, de copier, d'enregistrer, de communiquer, de diffuser et de transmettre ce message, ou d'agir d'une quelconque façon sur la base de ce message ou des informations qu'il contient. Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous prions d'en avertir immédiatement le bon destinataire et de supprimer définitivement ce message et ses pièces jointes de tout ordinateur. D'avance, merci.